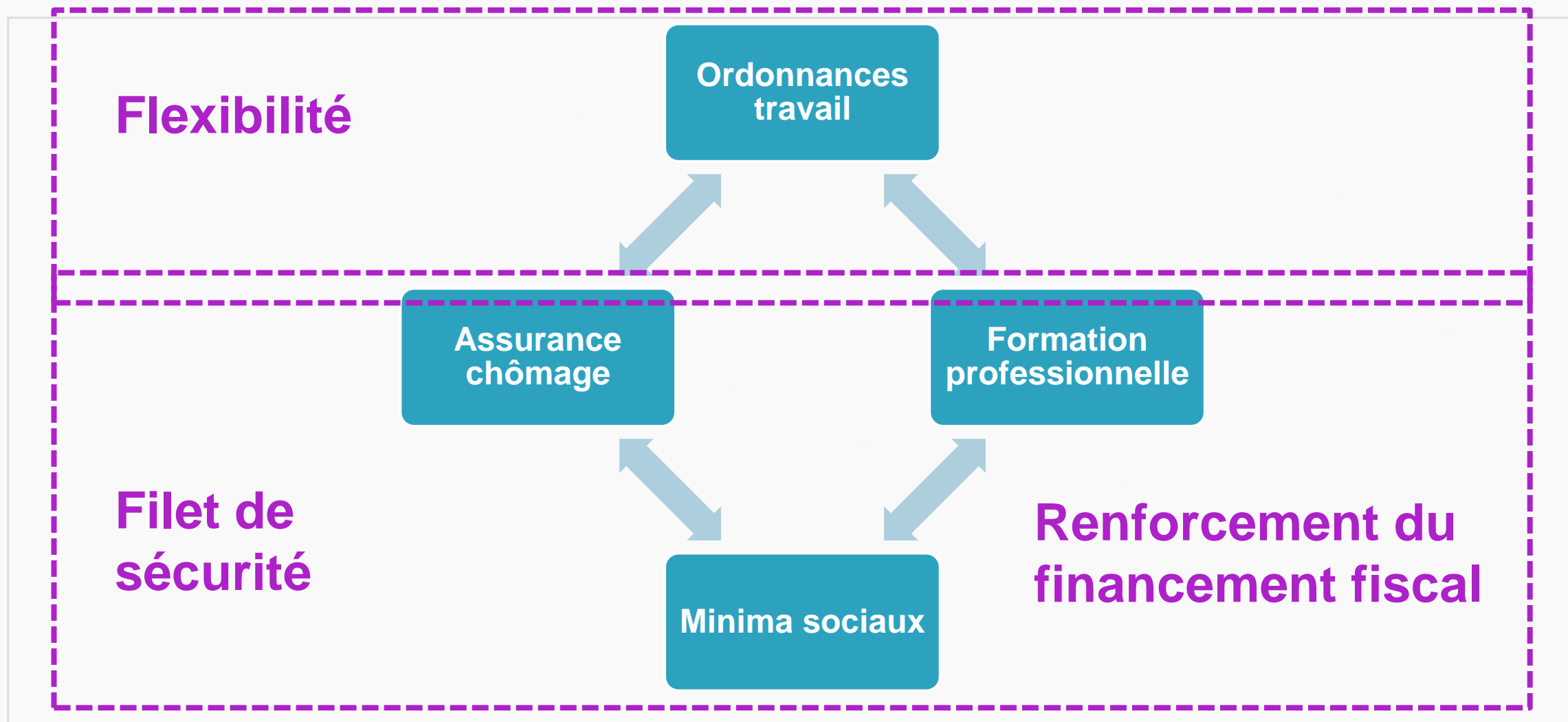




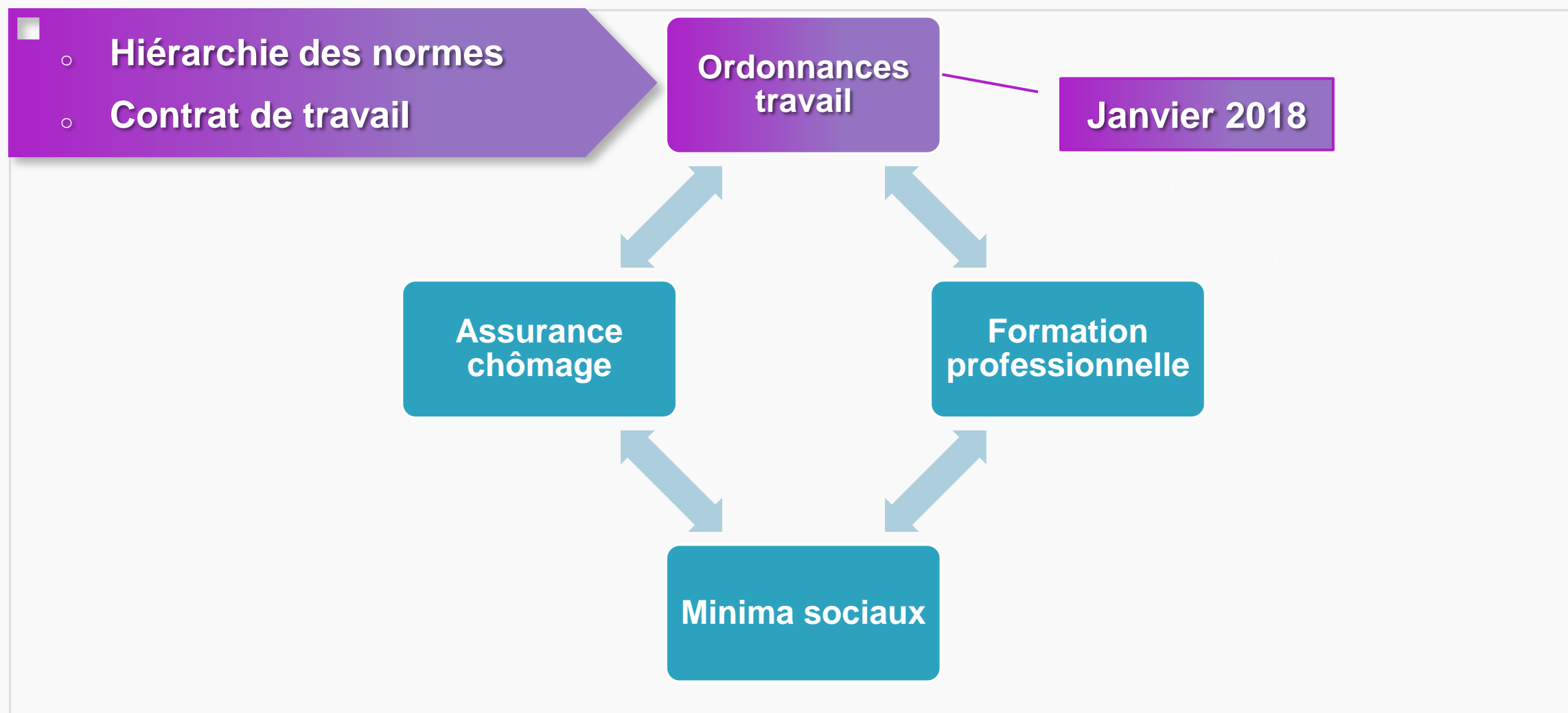
Emploi, formation, chômage structurel : efficacité des réformes

- **Thomas Breda** (professeur associé à l'Ecole d'Economie de Paris et chargé de recherche au CNRS)
- **Michel Houdebine** (conseiller-maître à la Cour des Comptes, ancien chef économiste à la Direction Générale du Trésor)
- **Selma Mahfouz** (Directrice de la DARES du Ministère du Travail)

Réforme systémique du marché du travail



Réforme systémique du marché du travail



Ordonnances travail, entrées en vigueur le 01/01/2018

■ Renforcement de la négociation collective

Fin du **principe de suppléativité des accords d'entreprise**, primauté de l'accord collectif sur le contrat, possibilité d'aménager les CDD par un accord de branche

■ Dialogue social & économique

Fusion des instances (CSE), entreprises ≥ 11 salariés + commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) dans 300+ ; Référendum d'entreprises (<20 sal.), élu non mandaté (< 50 sal.)

■ Sécurisation des relations de travail

Barème prud'homal, hausse des indemnités légales, réduction du délai de recours, plans de départ facilités, rupture conventionnelle collective, refus motivé du télétravail, CDI de projet, droit à l'erreur

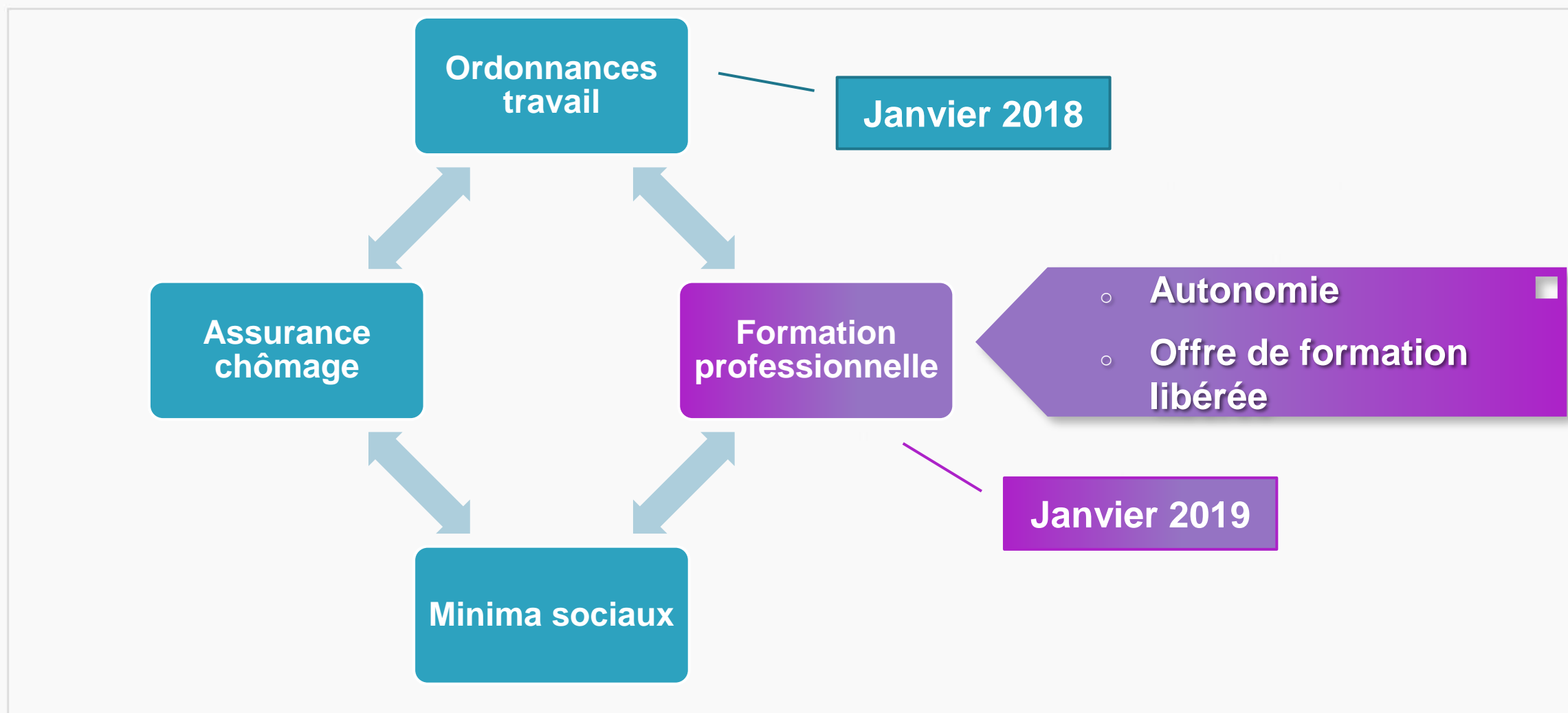
■ Cadre de la négociation collective

Conditions d'extension des accords de branche et fonctionnement de l'Association de gestion du fonds paritaire national.

■ Compte professionnel de prévention

Compte professionnel de prévention (C2P) : allègement des critères **de pénibilité**

Réforme systémique du marché du travail



Réforme de la formation et de l'apprentissage

Compte personnel formation (CPF) en euros : 500€ / mois (800€ pour non qual.) + **application mobile** + **Conseil en évolution prof.** (élargi). + élargissement des formations

Le CIF (congé indiv. de formation) est remplacé par **le CPF** de transition prof. Élargi aux démissionnaires et indépendants

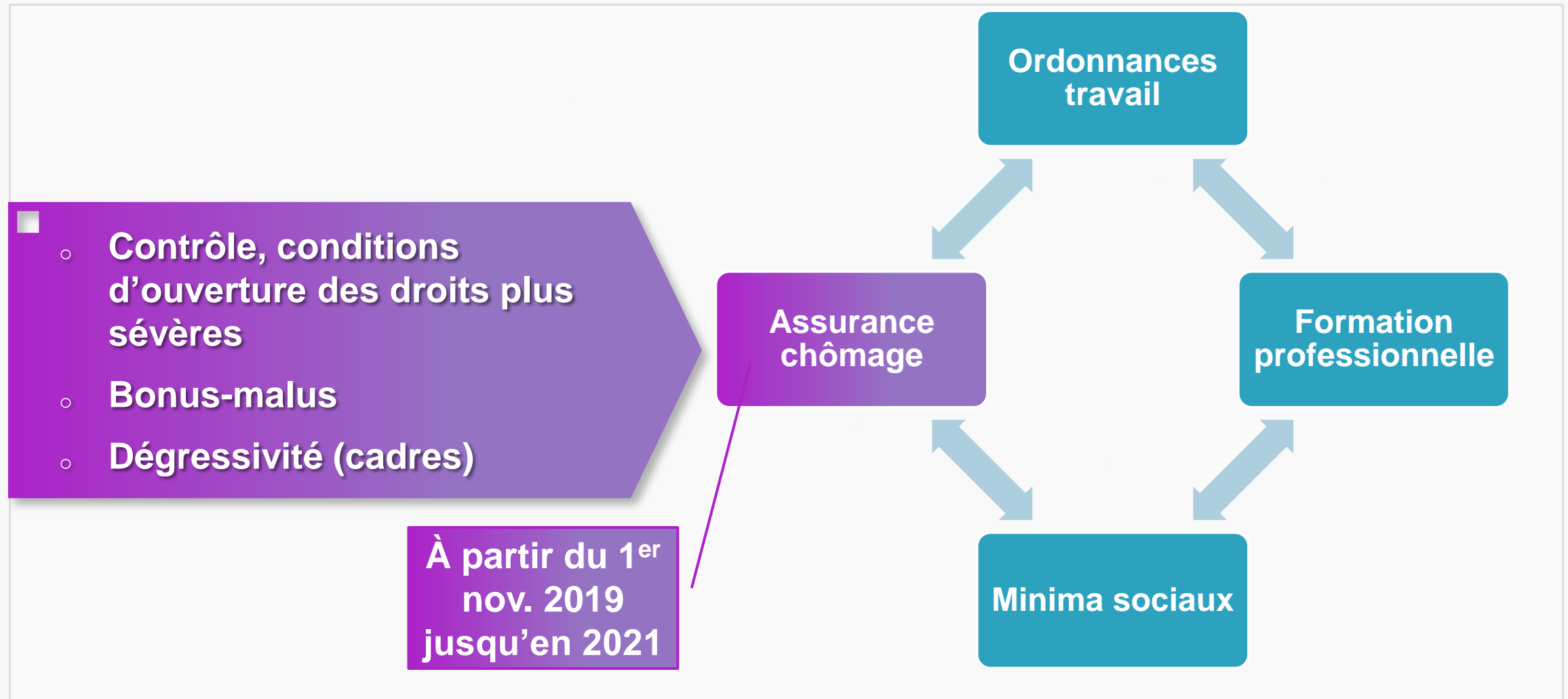
Dispositif Pro-A = parcours en alternance

Apprentissage possible de 16 à 29 ans; encouragement de la mobilité internationale des apprentis et alternants

Nouvelle supervision : France compétence fédère : Copanef, Cnefop, FPSPP; Les OPCA deviennent OPCO (opérateurs de compétences)

Réforme du financement : contribution unique (contrib. des entreprises + taxe d'apprentissage) + 1% pour financer le CPF; collecte par les URSSAF à terme

Réforme systémique du marché du travail



Réforme de l'assurance chômage

Calcul des droits sur la base du **salaire mensuel** (non plus journalier)

Augmentation de la durée minimale de travail pour toucher le chômage (6 mois sur 24 mois), durcissement du rechargement des droits (6 mois contre 1)

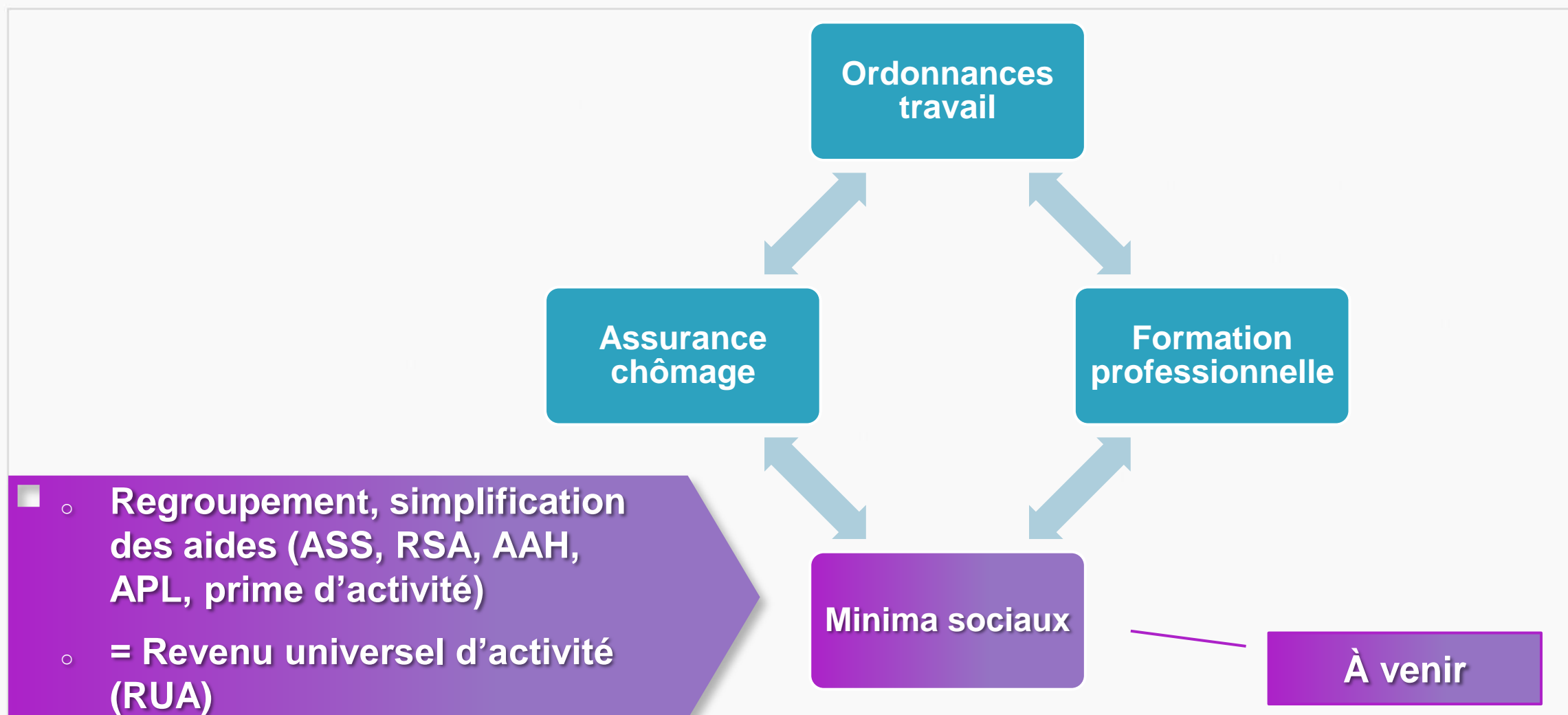
Baisse de l'indemnisation des **cadres** à partir du 7^{ème} mois

Droit au chômage (strictement limité) pour les démissionnaires et les indépendants

Système de bonus-malus, variable selon les secteurs), taxe forfaitaire de 10 € sur les CDD d'usage

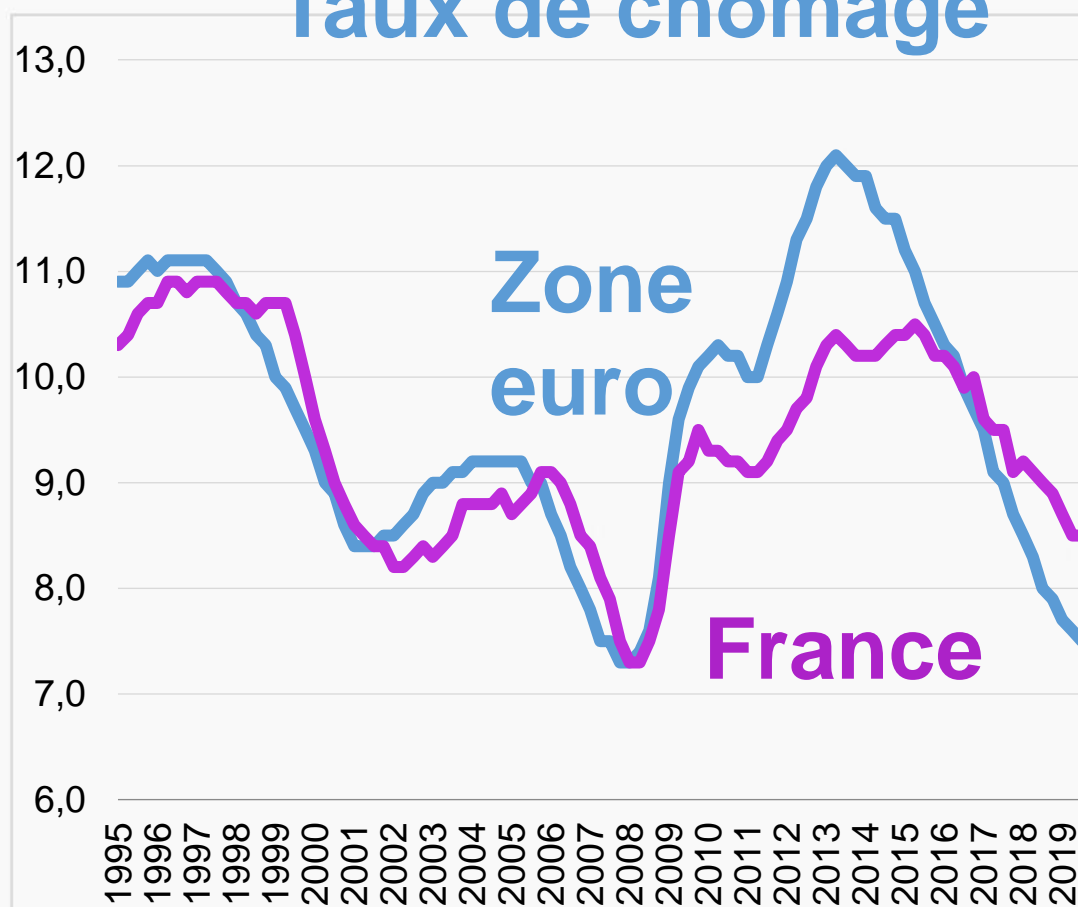
Renforcement des contrôles et sanctions (dissociation entre offre raisonnable et salaire antérieur, sanction renforcée en cas d'absence à une convocation, carnet de bord numérique....)

Réforme systémique du marché du travail



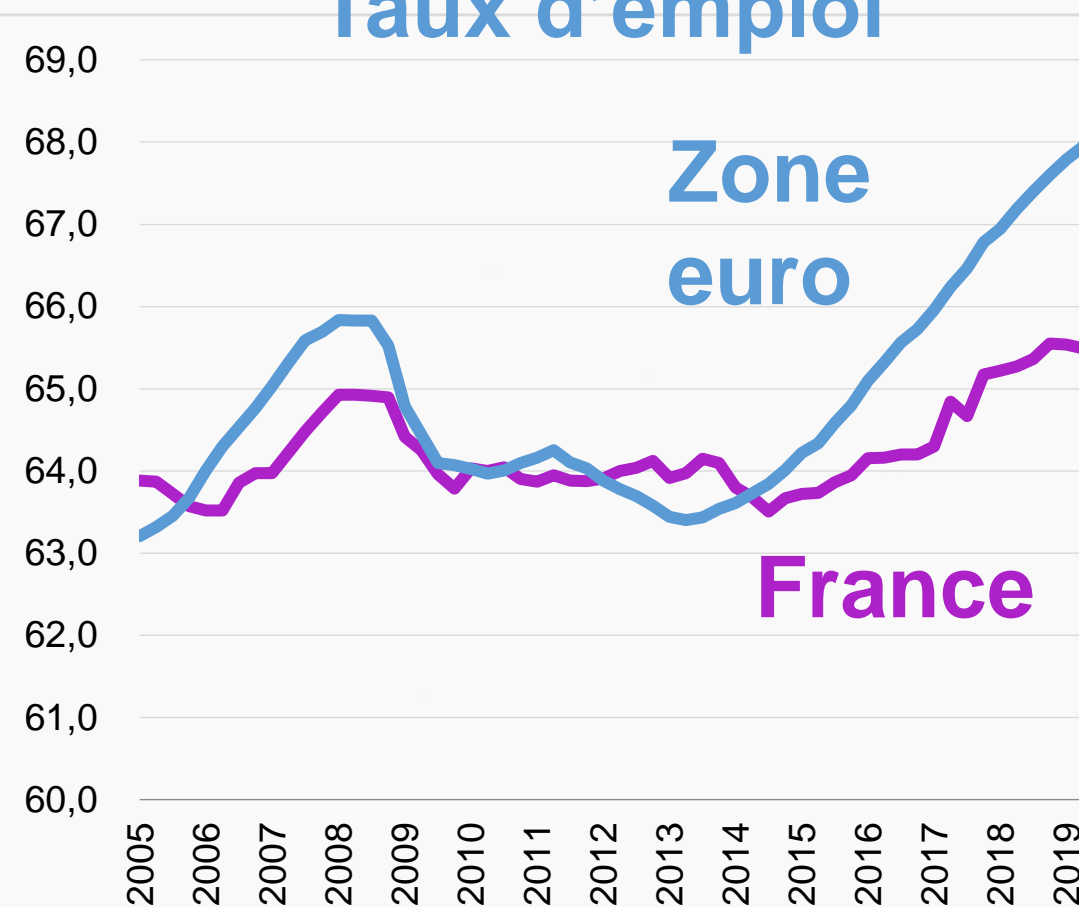
Taux de chômage et taux d'emploi (harmonisé)

Taux de chômage



Source : Eurostat

Taux d'emploi



Source : Eurostat